

# LES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES POUR LA SAISON 2014/2015

## Formation initiale

- 🏀 Ces formations ne peuvent être organisées que par un organisme à qui la fédération a délégué la formation. Les Ligues régionales disposent d'une délégation générale pour ces formations.
- 🏀 Les deux premiers niveaux de formations peuvent être délégués (**dans ce cas, les conventions de délégation doivent être transmises à la FFBB – Pôle formation/DTBN**) sous la responsabilité du CTS responsable de la formation des cadres et contrôlés par ce dernier :
  - Animateur mini et initiateur aux Comités Départementaux
  - Animateur club à un comité départemental, à un club ou une Coopération Territoriale de Clubs.
  - Toute autre délégation doit être soumise au Pôle Formation pour validation
- 🏀 Formation et évaluation :
  - **Périodicité de de la formation**
    - Une **formation par saison sportive** afin de suivre l'évolution des stagiaires et de leur proposer de nombreux « allers-retours » entre leur pratique quotidienne et les stages de formation.
    - Respect **obligatoire** des durées de formation
    - L'organisation de chaque formation doit être étalée harmonieusement sur une saison sportive.
  - **Evaluation formation initiale (hors CQP)**
    - Les évaluations doivent respecter les procédures et modalités prévues et annexées au document afin de garantir une cohérence et une équité sur tout le territoire national. Cela est d'autant plus indispensable que certains diplômés de la FFBB (initiateurs, entraîneurs jeune) sont pris en compte dans les diplômes professionnels (BP.JEPS).
    - **L'évaluation porte sur des compétences**
    - Une seule évaluation par saison sportive
    - Une seule possibilité (la saison suivante) de repasser les épreuves d'évaluation sans suivre la formation.
    - L'évaluation est dissociée de la formation pour les niveaux initiateurs, Entraîneur Jeune/P1 du CQP, Entraîneur Régional/P2 du CQP
    - L'évaluation est distancée de la formation.
- 🏀 Ressources pédagogiques :
  - Les candidats participant au stage « Animateur » doivent obligatoirement être en possession, à la fin du stage, du « Livret des 7-11 ans »,
  - Les candidats participant au stage « Initiateur » doivent obligatoirement être en possession, à la fin du stage, du « Livret des 11-13 ans »,
  - Les candidats participant au stage « Entraîneur Jeune » et P1 du CQP doivent obligatoirement être en possession, à la fin du stage, du cahier technique 13-15 ans.
  - Canal Sport : (Canal Sport Basketball) pour la mise en ligne et le partage de l'ensemble des ressources techniques.